



**PRÉFET
DES HAUTS-DE-SEINE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL

DES

ACTES ADMINISTRATIFS

**DIRECTION DEPARTEMENTALE DES
FINANCES PUBLIQUES**

N° Spécial

07 avril 2023

PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE
RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

N° Spécial DDFIP du 07 avril 2023

SOMMAIRE

Arrêté	Date	DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES	Page
DDFIP N°2023-018	06.04.2023	Décision de délégations spéciales de signature pour le pôle pilotage et ressources.	3
DDFIP N°2023-019	06.04.2023	Décision de délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire.	6

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES

Abroge la décision n° 2022-085 du 01/09/2022

DECISION DDFiP N°2023-018 DU 6 AVRIL 2023 DE DELEGATIONS SPECIALES DE SIGNATURE POUR LE POLE PILOTAGE ET RESSOURCES

L'Administratrice générale des Finances publiques, Directrice départementale des Finances publiques des Hauts-de-Seine,

Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des Finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des Finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des Finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'arrêté du 18 juin 2009 portant création de la direction départementale des Finances publiques des Hauts-de-Seine ;

Vu le décret du 20 juin 2019 portant nomination de Mme Maïté GABET, Administratrice générale des Finances publiques, en qualité de Directrice départementale des Finances publiques des Hauts-de-Seine ;

Vu la décision du Directeur général des Finances publiques en date du 26 juin 2019 fixant au 1^{er} septembre 2019 la date d'installation de Mme Maïté GABET dans les fonctions de Directrice départementale des Finances publiques des Hauts-de-Seine ;

Décide :

Article 1 :

Délégation spéciale de signature pour signer les pièces ou documents relatifs aux attributions de leur division ou de leur service, avec faculté pour chacun d'eux d'agir séparément et sur sa seule signature, l'énonciation des pouvoirs ainsi conférés étant limitative, est donnée à :

1. 1. Pour la Division des Ressources Humaines, de la Formation professionnelle et des Concours.

M. Damien BEAUJARD, Administrateur des Finances publiques adjoint, responsable de la division des ressources humaines, de la formation professionnelle et des concours, reçoit pouvoir de signer toute correspondance et tout document relatifs aux affaires de sa division.

Mmes Géraldine DAUBANES et Eloïse TAGNON, Inspectrices principale des Finances publiques, et Mme Anne-Sophie MAILLET, Inspectrice divisionnaire des Finances publiques, adjointes au responsable de la division des ressources humaines, de la formation professionnelle et des concours, reçoivent pouvoir de signer toute correspondance et tout document relatifs aux affaires de la division.

Service « Gestion rémunération »

Mmes Elodie DEBEE et Youssra BELGUENAOUI, Inspectrices des Finances publiques, reçoivent pouvoir de signer toute correspondance et tout document relatifs aux affaires du service « Gestion rémunération ».

Service « Missions transverses »

Sonia LE MAUX, Inspectrice des Finances publiques, reçoit pouvoir de signer toute correspondance et tout document relatifs aux affaires du service « Missions transverses ».

Service « Formation professionnelle et concours »

Mme Laurence VANESSCHE, Inspectrice des Finances publiques et M. Astier RAMANANARIVO, Inspecteur des Finances publiques, reçoivent pouvoir de signer le courrier simple et les bordereaux de transmission de simples pièces relatifs aux missions du service « Formation professionnelle et concours ».

Ils reçoivent également pouvoir de signer les accusés de réception, les convocations aux stages

ou formations, les services faits, les inscriptions et préparations aux concours.

Services sociaux

Mme Geneviève THIBAUD, Contrôleuse principale des Finances publiques, correspondante sociale, reçoit pouvoir de signer le courrier simple, les bordereaux de transmission de simples pièces concernant son secteur d'activité.

Elle reçoit également pouvoir de signer les procès-verbaux de la commission de réforme, à laquelle elle est amenée à participer en tant que représentante de la Direction départementale des Finances publiques des Hauts-de-Seine, et où elle a une voix consultative ou délibérative.

Mme Anne-Sophie MAILLET, Inspectrice divisionnaire des Finances publiques, reçoit pouvoir de suppléer Mme Geneviève THIBAUD à la commission de réforme, en son absence et de signer les procès-verbaux y afférents.

2. 2. Pour la Division « Budget, immobilier, logistique ».

Mme Emmanuelle WINCKLER, Administratrice des Finances publiques adjointe, responsable de la division Budget, immobilier, logistique reçoit pouvoir de signer toute correspondance et tout document relatifs aux affaires de sa division.

Mme Céline DUPONT, Inspectrice principale des Finances publiques, adjointe à la responsable de la division Budget, immobilier, logistique reçoit pouvoir de signer toute correspondance et tout document relatifs aux affaires de la division.

Mme Ludivine OUVRAT, Inspectrice principale des Finances publiques et Mme Laura BOTTON, Inspectrice divisionnaire des Finances publiques, responsables du service immobilier et logistique reçoivent pouvoir de signer toute correspondance et tout document relatifs aux affaires de la division.

Ces mêmes délégués reçoivent également pouvoir de me représenter aux différentes commissions en tant que représentants de la Direction départementale des Finances publiques des Hauts-de-Seine, et de signer les procès-verbaux y afférents.

Service « Budget »

Mme Agnès PHO, inspectrice des Finances publiques, responsable du service « Budget », reçoit pouvoir de signer le courrier simple et les bordereaux de transmission de simples pièces relatifs à ses missions.

Elle reçoit également pouvoir de signer les documents relatifs au retrait des lettres, télégrammes, plis et colis de toute nature, les attestations de service fait et les procès-verbaux des commissions auxquelles elle est amenée à participer en tant que représentante de la Direction départementale des Finances publiques des Hauts-de-Seine.

Mmes Sylvie LAAMARI et Sonia LE DEN, Contrôleuses des Finances publiques, Mme Estelle LO-A-SJOE Agente administrative des Finances publiques, et M Christophe MORYN Agent administratif des Finances publiques, reçoivent les mêmes délégations de signature en l'absence de cette dernière.

Service « Immobilier et logistique » - Secteurs « Immobilier » « logistique » et « sécurité »

M. Michel PERNICE, Inspecteur des Finances publiques, Mmes Virginie BOUYGUES et Cyrille PONS, Inspectrices des Finances publiques, responsables de service au secteur « immobilier et logistique », ainsi que M. Jean-Marie GERARD, Inspecteur des Finances publiques, Délégué départemental à la sécurité, reçoivent pouvoir de signer le courrier simple et les bordereaux de transmission de simples pièces relatifs à leurs missions.

Ils reçoivent également pouvoir de signer les documents relatifs au retrait des lettres, plis et colis de toute nature, les attestations de service fait et les procès-verbaux des commissions auxquelles ils sont amenés à participer en tant que représentant de la Direction départementale des Finances publiques des Hauts-de-Seine.

3. Assistant de prévention

M. Jean-Marie GERARD, Inspecteur des Finances publiques, Assistant de prévention pour le département des Hauts-de-Seine, reçoit pouvoir de signer le courrier simple et les bordereaux de transmission de simples pièces relatifs à ses missions.

Il reçoit également pouvoir de signer les documents relatifs au retrait des lettres, plis et colis de toute nature, les attestations de service fait et les procès-verbaux des commissions auxquelles il est amené à participer en tant que représentant de la Direction départementale des Finances publiques des Hauts-de-Seine.

3. 4. Pour la Division de la Stratégie, du pilotage et de la communication

M. Arnaud GOSSET, Administrateur des Finances publiques adjoint, responsable de la division de la Stratégie, du pilotage et de la communication, reçoit pouvoir de signer toute correspondance et tout document relatifs aux affaires de la division.

Mme Sandrine PICARD, Inspectrice principale des Finances publiques, adjointe au responsable de la division de la Stratégie, du pilotage et de la communication, reçoit pouvoir de signer toute correspondance et tout document relatifs aux affaires de la division.

Mmes Perrine FORESTIER, Christine LABARRIERE et Anne-Lise LEPVRIER, Inspectrices des Finances publiques, reçoivent pouvoir de signer le courrier simple et les bordereaux de transmission de simples pièces relatifs à leurs missions.

Article 2 :

La présente décision est d'effet immédiat et sera publiée au recueil des actes administratifs du département.

Fait à Nanterre, le 6 avril 2023

Signé.

Maïté GABET

Abroge la décision 2022-103 du 25 octobre 2022
--

**DECISION DDFIP N°2023-019 DU 6 AVRIL 2023 DE DELEGATION DE SIGNATURE
EN MATIERE D'ORDONNANCEMENT SECONDAIRE**

L'Administratrice générale des Finances publiques, responsable du pôle pilotage et ressources de la Direction départementale des Finances publiques des Hauts-de-Seine,

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif au pouvoir des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements, modifié par le décret n°2010-146 du 16 février 2010 et par le décret n°210-687 du 24 juin 2010 ;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des Finances publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des Finances publiques ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'arrêté d'affectation du 30 novembre 2020 de Mme Joëlle MASSONI, Administratrice générale des Finances publiques, à la Direction départementale des Finances publiques des Hauts-de-Seine ;

Vu l'arrêté préfectoral PCI n°2021-001 du 4 janvier 2021 portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire à Mme Joëlle MASSONI, Administratrice générale des Finances publiques, responsable du pôle pilotage et ressources de la Direction départementale des Finances publiques des Hauts-de-Seine ;

Vu l'article 4 de l'arrêté précité autorisant Mme Joëlle MASSONI à déléguer sa signature aux agents placés sous son autorité ;

DECIDE :

Article 1 : En cas d'absence ou d'empêchement, la délégation n° 2021-001 qui m'est conférée par arrêté du 4 janvier 2021 sera exercée par :

M. Frédéric BERTRAND, Administrateur des Finances publiques, adjoint à la directrice du pôle pilotage et ressources ;

M. Arnaud GOSSET, Administrateur des Finances publiques adjoint, responsable de la division Stratégie, Pilotage et Communication ;

Mme Sandrine PICARD, Inspectrice principale des Finances publiques, adjointe au responsable de la division Stratégie, Pilotage et Communication ;

Mme Emmanuelle WINCKLER, Administratrice des Finances publiques adjointe, responsable de la division Budget, Immobilier, Logistique ;

Mme Céline DUPONT, Inspectrice principale des Finances publiques, adjointe à la responsable de la division Budget, Immobilier, Logistique ;

Mme Ludivine OUVRAT, Inspectrice principale des Finances publiques et Mme Laura BOTTON, Inspectrice divisionnaire des Finances publiques, responsables du service « immobilier et logistique » ;
Mme Agnès PHO, Inspectrice des Finances publiques, responsable du service « budget ».

Délégation est donnée à Mmes Sylvie LAAMARI et Sonia LE DEN, Contrôleuses des Finances publiques, M. Roland GENTRIC, Contrôleur des Finances publiques, Mme Estelle LO-A-SJOE Agente administrative des Finances publiques et M. Christophe MORYN, Agent administratif des Finances publiques, pour procéder, dans la limite de leurs attributions respectives, aux écritures et saisies dans le cadre de l'application CHORUS (habilitation à Chorus formulaire).

Article 2 : Pour la gestion immobilière et logistique, en cas d'absence ou d'empêchement, la délégation qui m'est conférée par arrêté du préfet des Hauts de Seine n° 2021-001 du 4 janvier 2021, sera exercée par :

Secteurs « Immobilier », « Logistique » et « Sécurité »

M. Michel PERNICE, Inspecteur des Finances publiques, Mmes Virginie BOUYGUES et Cyrille PONS, Inspectrices des Finances publiques, responsables de service au secteur « immobilier et logistique » et par M. Jean-Marie-GERARD, Inspecteur des Finances publiques, Délégué départemental à la sécurité.

Ils reçoivent pouvoir de signer les attestations de service, les ordres de service et les commandes pour un montant inférieur à 3 000 euros.

Article 3 : Pour les imputations sur le titre 2, en cas d'absence ou d'empêchement, la délégation qui m'est conférée par arrêté du préfet des Hauts de Seine n° 2021-001 du 4 janvier 2021, sera exercée par :

M. Damien BEAUJARD, Administrateur des Finances publiques adjoint, responsable de la division des ressources humaines, de la formation professionnelle et des concours, et, à défaut, par Mmes Eloïse TAGNON et Géraldine DAUBANES, Inspectrices principales des Finances publiques, par Mme Anne-Sophie MAILLET, Inspectrice divisionnaire des Finances publiques, adjointes au responsable de la division des ressources humaines, de la formation professionnelle et des concours, ainsi qu'à défaut, par Mmes Sonia LE MAUX et Laurence VANESSCHE, Inspectrices des Finances publiques, et M. Astier RAMANANARIVO, Inspecteur des Finances publiques.

Délégation est donnée à Mmes Gaëlle KACEM, Contrôleuse des Finances publiques et Yasmina OURBAA, Agente administrative des Finances publiques, pour procéder, dans la limite de leurs attributions, aux écritures et saisies dans le cadre de l'application CHORUS.

Délégation est donnée à Mme Géraldine DAUBANES, Inspectrice principale des Finances publiques, Mmes Elodie DEBEE et Youssra BELGUENAOUI, Inspectrices des Finances publiques, Mme Louise MARTIN, agente contractuelle de catégorie B, Mme Marie-Odile ERNEST, agente administrative des Finances publiques, dans le cadre des remboursements de frais de déplacement dans l'application FDD.

Article 4 : La présente décision est d'effet immédiat et sera publiée au Recueil des actes administratifs du département.

Fait à Nanterre, le 06/04/2023.

Signé

Joëlle MASSONI

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

DU

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

ISSN 0985 - 5955

Pour toute correspondance, s'adresser à :

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

Direction de la Coordination des Politiques Publiques
et de l'Appui Territorial
Pôle de Coordination Interministérielle

167/177, Avenue Joliot Curie
92013 NANTERRE CEDEX

Le recueil des actes administratifs est consultable en ligne sur le site de la préfecture
adresse Internet :

<http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>

Directeur de la publication :

Laurent HOTTIAUX

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE

167-177, avenue Joliot Curie 92013 NANTERRE Cedex

Courriel : courrier@hauts-de-seine.gouv.fr

Standard : 01.40.97.20.00 Télécopie 01.40.97.25.21

Adresse Internet : <http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>